



Département du Nord

Arrondissement de CAMBRAI-EST

Conseil municipal

8 avril 2019 à 20 heures 30.

Etaient présents: Mesdames Annick LECHOWICZ, Sylviane GONTHIER, Ingrid GAMEZ et, Messieurs Jean Richard LECHOWICZ, Eddy DHERBECOURT, Olivier GOFFART, Bernard DUPAS, Patrice GUINET, Eddy BOUBET, Florian LEGRAND, et Pascal DHOUILLY.

Absents excusés 3 : Mme Marie-Cécile MACHON ayant donné procuration à Monsieur Jean-Richard LECHOWICZ, Mme Olga LERICHE ayant donné procuration à Mme Annick LECHOWICZ, M. Philippe HERBET ayant donné procuration à M. Eddy BOUBET et M. Sébastien BUSSY absents excusés.

OBJET DE LA REUNION

- **Compte Administratif 2018.**
- **Budget Primitif 2019.**
- **Questions diverses.**

• **Approbation du compte de gestion**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion de M le Percepteur.

• **Compte Administratif 2018**

Si M le Maire peut être présent lors de la discussion du CA, il doit quitter la salle lors du vote de celui-ci. M. le Premier Adjoint est désigné Président de séance. M. le Président présente le compte administratif 2018. En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 563 313.49 € et les recettes à 770 609.62 € soit un excédent de 207 296.13 €. En investissement, les dépenses s'élèvent à 315 773.33 € et les recettes à 357 518.48 € soit un excédent de 41 745.15 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2018.

• **Affectation des résultats**

A l'unanimité le Conseil municipal accepte les reports des résultats sur l'exercice 2019.

• **Budget Primitif 2019**

Le total des dépenses et des recettes pour la section de fonctionnement est de 1 091 802.78 €.
Le total des dépenses et des recettes pour la section d'investissement est de 809 627.51 €.

Il est présenté au Conseil Municipal le budget principal de la commune pour 2019 en vue de son approbation ; il est proposé le vote par chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget principal 2019 de la commune équilibré en dépenses et en recettes; le présent budget est adopté par chapitres.

Les principales lignes budgétaires de la section d'investissement sont la réalisation du chemin piétonnier, des travaux des fossés de la route du Cateau et la suite des aménagements des entrées du village, des entrées d'habitations et de l'Allée des Roses.

• **Les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2019**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir les taux soit :

- Taxe d'habitation : 17.43 %
- Taxe foncière bâti : 13.08 %
- Taxe foncière non bâti : 53.53 %

Il est rappelé que les taux d'imposition des taxes directes locales sont inchangés depuis plus de treize ans.

• **Le vote des subventions aux associations pour l'année 2019**

Les élus exerçant une fonction dans une association (Président(e), Trésorier(ère), Secrétaire) ne participent ni aux délibérations ni au vote concernant les subventions.

Le Conseil municipal se prononce sur les propositions faites par M. le Maire sur les subventions versées aux associations :

- C.C.A.S.	5 500 € favorable à l'unanimité
- ANCIENS COMBATTANTS	500 € favorable à l'unanimité
- CHASSE	800 € favorable à l'unanimité
- PARENTS D'ELEVES	1 700 € favorable à l'unanimité
- ASCLA	100 € favorable à l'unanimité
- AFA	4 300 € favorable à l'unanimité
(La subvention pour cette association sert exclusivement à la sécurité et à l'animation pour les foulées du 14 juillet)	
- Don du sang	50 € favorable à l'unanimité
- Amitiés Elford Awoingt Cambrésis	400 € favorable à l'unanimité
- Comité de jumelage	200 € favorable à l'unanimité

• **Questions diverses**

Afin d'éviter la surpopulation de chats abandonnés, sans propriétaire, M le Maire informe l'assemblée que l'arrêté concernant la divagation des chiens et des chats sur la voie publique est aussi modifié (ajout) article 2 : Défense est faite de nourrir et de laisser les chiens et les chats fouiller dans les récipients à ordures ménagères sur la voie publique

M le Maire précise également qu'un arrêté permanent règlemente l'entretien des caniveaux et des trottoirs notamment en cas de chute de neige ou de formation de verglas.

M le Maire signale qu'il est interdit de laisser en stationnement de façon permanente tout véhicule sur la chaussée, afin de ne pas entraver la circulation et de ne pas risquer de provoquer d'accident.

La séance est levée à 21 heures 50.

Pour le maire,
L'adjoint délégué à la communication.
Eddy DHERBECOURT



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Eddy Dherbecourt", written over a horizontal line.